

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4483**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Adjoint à la réalisation d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles

Nouvel intitulé : Adjoint(e) à la réalisation d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ecole supérieure d'études cinématographiques PARIS - ESEC | Directeur de l'ESEC

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323v Production à caractère artistique : mise en scène

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'adjoint à la réalisation d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles exerce ses activités pour le cinéma (fiction, documentaire, publicitaire) et pour la télévision (programmes, production, plateau). Il : * collabore avec le réalisateur sur l'esthétique et les besoins techniques et humains du film,

- * prépare le tournage en fonction des budgets,
- * organise et planifie les journées de travail et les besoins prévisionnels de l'ensemble de l'équipe technique,
- * est, sur le plateau, l'intermédiaire du réalisateur auprès des comédiens et des techniciens,
- * veille aux dépenses avec le producteur exécutif ou le représentant de celui-ci.

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : * connaissance de l'ensemble des moyens financiers, esthétiques et techniques mis en oeuvre pour la réalisation d'un film ou d'une émission,

* connaissance des moyens techniques et artistiques et de l'élaboration des budgets

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activité sont principalement ceux de la réalisation cinématographique et de la conception et de la réalisation de programmes pour la télévision. Tous les genres sont couverts : films de fiction, films documentaires, films publicitaires, conceptions et réalisation de programmes culturels et de divertissement.

- Type d'emplois accessibles : - Adjoint au réalisateur
- Premier ou second assistant à la réalisation
 - Script(e)
 - Assistants techniques à l'image et au son
 - Ecriture du scénario.
 - Cadre technico-artistique de la réalisation de l'audiovisuel

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

E1102 : Ecriture d'ouvrages, de livres

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte deux composantes : 1 - Epreuves esthétiques : Histoire du cinéma. Esthétique du cinéma d'auteur. Grammaire du cinéma et analyse de films. Esthétique du montage, Esthétique du son et de l'image.

2 - Epreuves techniques : Technologie du cinéma et de la vidéo, Pratique de l'image, du son, du montage. Méthodologie de la mise en scène et du scénario. Atelier pratique de réalisation. Réalisations de fin de première année et de fin de seconde année.

Les modalités d'évaluations sont les suivantes : examens, contrôles de connaissances, résolution de cas, applications et réalisations de cahiers des charges techniques et artistiques. Evaluation des stages de fin de formation.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury de professionnels (80 %) et de responsables pédagogiques (20%) (1 Réalisateur / 2 Adjoints au réalisateur / 1 Directeur de la photo / 1 Producteur exécutif / 1 Professeur des universités / 1 Représentant d'un syndicat ouvrier / 1 Producteur de long-métrage / 2 responsables pédagogiques)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Tous les textes de lois et arrêtés concernant l'industrie cinématographique sont consultables sur le site du Centre National de la Cinématographie (CNC - Ministère de la Culture) sous le lien suivant :

http://www.cnc.fr/index_dyn.htm?h_infos_pratiques/r2/ssrub1/p1_d1_textes.htm

<http://www.esec.edu>

Lieu(x) de certification :

ESEC 21 rue de Citeaux
75012 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Adjoint(e) à la réalisation d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles